



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 28 MAI 2014

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	VISITE : DÉMONSTRATION DE L'ÉCHANTILLONNAGE D'UN PUIITS	1
2	INTRODUCTION	1
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2014	2
5	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	2
6	CONSTITUTION DE LA FIDUCIE POUR LE FONDS DE POST-FERMETURE	3
7	ACTIONS DE SUIVI.....	5
7.1	Création du site internet	5
7.2	Mise en place des composantes du complexe environnemental et énergétique	5
7.3	Certification LEED pour le CFER des Chênes.....	6
7.4	Diffusion du rapport annuel	6
8	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	6
8.1	Registre des plaintes.....	6
8.2	Registre des visites du Ministère.....	7
9	DIVERS	7
10	PROCHAINE RÉUNION	7

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Documents liés au suivi environnemental des eaux
- Annexe 4 Documents liés à la certification LEED-Or du CFER des Chênes
- Annexe 5 Article de presse - Rapport annuel 2013
- Annexe 6 Registre des plaintes
- Annexe 7 Registre des visites du Ministère

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 VISITE : DÉMONSTRATION DE L'ÉCHANTILLONNAGE D'UN PUIT

La rencontre débute par la démonstration de l'échantillonnage d'un puits. À 19 h, les participants sont invités à monter dans l'autobus qui les amène au site. Les représentants de WM expliquent aux membres du comité comment les échantillonnages des eaux de surface et souterraines s'effectuent sur le site.

Ils indiquent que la technique utilisée, la micropurge, permet de pomper l'eau à très faible débit pour s'assurer d'obtenir des résultats représentatifs de la qualité de l'eau. Cette technique est reconnue par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).

Les représentants de WM précisent que certains des paramètres indicateurs vérifiés sont demandés par le Ministère tandis que d'autres sont suivis à la demande du siège social de l'entreprise. Voici les faits saillants issus des échanges avec les participants à retenir à la suite des questions des participants :

- Il existe deux niveaux de nappe d'eau : la nappe libre de surface, en général à 3-4 mètres de la surface, et la nappe profonde.
- La nappe libre est plus sujette à des contaminations, notamment par les coliformes fécaux, que la nappe profonde. C'est pourquoi les puits privés sont plus profonds.
- La hauteur de la nappe change au maximum de un mètre selon la saison. Avec la recharge du printemps, ou les pluies de l'automne, elle est plus haute. Le sens d'écoulement ne varie pas.
- La méthode d'échantillonnage est la plus représentative possible, et est réglementée par le gouvernement.
- WM réalise toujours un duplicata de ses échantillonnages pour pouvoir effectuer une contre-analyse en cas de besoin.
- Les échantillons sont entreposés dans différents contenants et ces contenants contiennent un agent de conservation spécifique au paramètre à analyser. Les contenants sont entreposés selon des conditions strictes pour assurer une analyse conforme en laboratoire.

2 INTRODUCTION

De retour dans la salle de rencontre, M. Martin Dussault salue les participants. Il informe les membres du Comité que l'entreprise a dû effectuer une réorganisation et que M. Hugues Vincelette ne fait plus partie de l'équipe de WM. Les fonctions assurées par M. Vincelette ont été transférées à M. Dussault.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants.

Il figure à l'Annexe 2.

4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2014

Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

5 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

Les documents présentés par M. Lacombe sont présentés à l'Annexe 3.

M. Lacombe, aidé de cartes, présente les résultats d'échantillonnage des différents types d'eau :

- eau de surface
- eau souterraine
- eau de lixiviation (à titre informatif, non exigé par la réglementation ou le permis d'exploitation)

Les résultats sont conformes aux exigences, et sont partagés avec le Ministère de l'environnement.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les échantillons que vous réalisez sont-ils envoyés au Ministère?</i>	M. Lacombe explique que ce sont les résultats qui sont envoyés au Ministère et non les échantillons.
<i>Advenant le cas où les résultats dépassent les normes, qu'arrive-t-il?</i>	<p>M. Lacombe explique que si un dépassement est constaté, WM étudie l'historique de ce paramètre. S'il n'y a jamais eu d'évènements similaires, WM refait une analyse de l'échantillonnage pour confirmer les résultats. Si ces résultats sont confirmés, WM effectue des vérifications pour identifier d'éventuelles anomalies dans l'environnement, les corriger, puis refait des échantillonnages pour valider le retour à la normale.</p> <p>M. Dussault indique que le Ministère connaît l'historique du site, suit les résultats des échantillonnages et n'a encore jamais demandé à WM de corrections quelconques à la suite de l'envoi des résultats.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pouvez-vous préciser quelle période couvrent ces résultats?</i>	M. Lacombe indique qu'il s'agit des résultats pour l'année 2013. M. Craft complète en indiquant que les résultats 2014 seront présentés à la deuxième rencontre de 2015, conformément au calendrier thématique convenu à la rencontre précédente.
<i>Pouvez-vous m'indiquer si la concentration en arsenic est élevée?</i>	M. Lacombe ne dispose pas des données concernant l'arsenic et propose de revenir à la prochaine rencontre avec cette donnée. Ces données ne sont pas exigées par la réglementation, WM ne suit donc pas ce paramètre.
<i>Est-ce un laboratoire indépendant qui réalise les analyses des échantillons?</i>	M. Lacombe confirme que les analyses sont réalisées par un laboratoire indépendant agréé par le Ministère : Maxam. Il précise que WM réalise désormais l'échantillonnage à l'interne.
Réalisez-vous l'échantillonnage à l'interne pour une question de coûts?	L'échantillonnage ne devant pas obligatoirement être réalisé par une firme externe, WM a alors décidé de l'assurer elle-même. M. Lacombe précise que WM doit respecter, comme tout prestataire, les critères du guide d'échantillonnage qui assure la qualité des échantillons.
<i>Effectuez-vous des analyses sur des puits externes au lieu d'enfouissement?</i>	M. Lacombe indique que WM effectue des suivis de la qualité des eaux de puits sur demande des citoyens aux alentours du site. Ainsi, 5 ou 6 citoyens ont demandé ce suivi, sur le boulevard Allard.
	M. Dussault ajoute qu'il avait été discuté que M. Desfossés du GARAF vienne présenter son bilan au comité de vigilance. Il sera disponible à la rencontre de l'automne pour traiter de la question du ruisseau Paul Boisvert.

6 CONSTITUTION DE LA FIDUCIE POUR LE FONDS DE POST-FERMETURE

WM est tenue de constituer des garanties financières pour couvrir tous les coûts liés à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement, pour une période minimale de trente ans.

Ces garanties financières sont constituées selon les conditions suivantes :

- **Phase 1 à 2 du site :**

- 11 millions \$ - Somme garantie par une lettre de crédit déposée au Ministère
- **Phase 3A du site (nouveau décret)**
 - 4,5 millions \$ - Accumulé à raison de 1,50 \$/mètre cube reçu au site, versé dans une fiducie dont le Ministère est bénéficiaire

Tous les ans, WM présente la lettre de crédit renouvelée au Comité, et fait le point sur la constitution de la fiducie pour la phase 3A.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La lettre de crédit sera-t-elle suspendue une fois le lieu d'enfouissement fermé?</i>	M. Dussault explique que cette lettre de crédit sera renouvelable même une fois le lieu d'enfouissement fermé.
<i>Pourrait-on améliorer cet engagement, afin de s'assurer que cette lettre de crédit perdure?</i>	M. Dussault rappelle que cette lettre de crédit est un engagement volontaire et de bonne foi de WM. M. Dussault précise d'ailleurs que les fonds sont déjà accumulés.
<i>Je comprends, cependant si la maison-mère de WM décide d'arrêter de renouveler cette lettre de crédit, vous ne pourrez rien dire et l'engagement sera rompu.</i>	M. Dussault prend note de la remarque et rappelle que WM a des obligations légales de gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement pour trente ans. M. Lacombe explique qu'en effet, selon le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la compagnie qui exploite le lieu d'enfouissement doit maintenir le suivi pour trente ans ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trace de contamination, ce qui peut aller au-delà de trente ans.
<i>Je comprends votre bonne volonté, mais cela ne garantit rien. On se rappelle l'exemple des compagnies minières.</i>	
<i>La responsabilité de gestion post-fermeture vaut-elle même si WM est rachetée?</i>	M. Dussault indique qu'en cas de rachat, le nouvel acquéreur prend la responsabilité de cette gestion post-fermeture.

Il est convenu de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion un point sur le renouvellement de la lettre de crédit.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter la lettre de crédit à la rencontre de septembre.

7 ACTIONS DE SUIVI

7.1 CREATION DU SITE INTERNET

M. Dussault présente un aperçu du visuel pour le site Internet. Il rappelle l'arborescence du site internet validée lors de la dernière rencontre.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y aura-t-il beaucoup de différences avec le site internet du comité de vigilance de Sainte-Sophie?</i>	M. Dussault indique qu'il n'y aura pas grande différence, puisqu'il avait été convenu de se baser sur le site internet du comité de vigilance de Sainte-Sophie.
<i>Pourra-t-on avoir accès au site avant sa mise en ligne pour pouvoir le commenter?</i>	M. Dussault explique qu'il verra à donner un accès en primeur aux membres du Comité, pour voir et commenter le site internet.
<i>M. Dussault propose de promouvoir la mise en ligne de ce site en diffusant un communiqué de presse. Cette décision revient au comité, car c'est son site internet.</i>	Les membres approuvent la production d'un communiqué de presse.
<i>M. Craft propose aux membres du comité d'avoir un délai de 2 semaines pour commenter le site, avant sa mise en ligne officielle.</i>	Les membres sont d'accord pour un délai de 2 semaines pour faire des commentaires.

ACTION DE SUIVI :

- Donner accès en primeur au site internet aux membres du Comité de vigilance, pour un délai de 2 semaines, afin de faire des commentaires .

7.2 MISE EN PLACE DES COMPOSANTES DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL ET ENERGETIQUE

Concernant l'écocentre, M. Dussault indique que les discussions se poursuivent avec la MRC de Drummond, mais qu'il n'y a pas de développement significatif.

7.3 CERTIFICATION LEED POUR LE CFER DES CHENES

M. Dussault rappelle qu'une invitation avait été transmise aux membres du Comité pour assister à la remise de la certification LEED, distinction Or, pour le CFER des Chênes. M. Dussault explique que M. Louis-Philip Bolduc, vice-président du Conseil du bâtiment durable du Canada-section Québec, est venu en personne remettre la plaque.

Un communiqué de presse a été produit et diffusé pour l'occasion, et envoyé aux membres du Comité de vigilance.

Le communiqué ainsi que les articles de presse relatifs à cet événement sont présentés à l'Annexe 4.

7.4 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL

M. Dussault indique que le rapport annuel a été envoyé aux médias. Il indique que la journaliste Caroline Lepage a repris l'information dans un article, et qu'elle a contacté M. Milot et M. Dussault. WM a offert à la journaliste de visiter le lieu d'enfouissement afin de se familiariser avec les activités de WM.

L'article en question est présenté à l'Annexe 5.

8 RAPPORT D'ACTIVITÉS

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Mercier indique que quatre plaintes ont été reçues par WM depuis la dernière rencontre.

Le registre des plaintes est présenté en Annexe 6.

La plainte du 20 mai fait suite aux plaintes du 18 et du 19 avril, mentionnées à la dernière rencontre du comité. Elle a permis de préciser un peu plus la nuisance vécue, mais un complément d'information est encore nécessaire. Le plaignant et WM ont convenu de mettre en place une communication étroite.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pouvez-vous nous en dire plus sur la nuisance liée au sable?</i>	M. Mercier explique que les camions qui ressortent du site emportent parfois du sable qui se dépose sur les routes et les rues. WM effectue donc des balayages de rue afin d'éliminer ce potentiel désagrément.

M. Dussault indique que dans les prochaines semaines, en parallèle de la diffusion du site web, WM va mettre en place une campagne de diffusion de la démarche de gestion des plaintes.

Ainsi, prochainement, un document d'information sera distribué dans le voisinage pour mieux faire connaître le numéro d'appel, l'approche de WM, et le site internet.

M. Dussault précise que désormais, un membre de l'équipe de WM sera disponible 24/7 pour assurer le suivi des signalements.

8.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Mercier indique qu'il y a eu deux visites du Ministère depuis la dernière rencontre, soit les 3 et 8 mai derniers, et que tout était conforme.

Le registre des visites du Ministère est présenté en Annexe 7.

9 DIVERS

M. Milot propose de faire un suivi auprès des membres inactifs du Comité, car certains membres cumulent plusieurs absences.

M. Dussault fera le point à la prochaine rencontre.

ACTION DE SUIVI :

- Faire une mise à jour de la liste des membres du Comité de vigilance, considérant certaines absences répétitives.

10 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault indique qu'à la prochaine rencontre, le Comité entendra M. Desfossés du GARAF et traitera de la performance environnementale du lieu d'enfouissement.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le 10 septembre, à compter de 18 h, pour effectuer une visite du site.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h.

Élodie Rolland

Rapporteuse de la réunion